



Communiqué de presse de la Fédération Française d'Addictologie

Paris, 29 mai 2017

La France a besoin de redéfinir sa politique en matière de drogues et d'addictions

Par la voix du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, le gouvernement vient de faire savoir qu'il entendait modifier rapidement la loi de 1970 pour que l'usage de cannabis ne soit plus un délit passible du tribunal correctionnel et de la prison, mais soit sanctionné systématiquement d'une contravention.

Cette annonce pourrait être un signe positif si elle ouvrait la voie à une réforme de fond de la loi de 1970 et à une réponse aux incohérences de la politique de notre pays dans le domaine des drogues et des addictions. Elle ne sera au contraire qu'une impasse de plus si elle n'est destinée qu'à alléger les procédures pour renforcer l'action répressive de la police.

La loi de 1970 avait une pertinence, celle de lier deux axes de l'action publique, le volet répressif et le volet sanitaire : la sanction pour non-respect des interdits offrant en même temps l'opportunité d'accéder aux soins. Contrairement à ses voisins, la France a poursuivi une politique de répression constante envers les consommateurs, les interpellations pour usage n'ont cessé d'augmenter pour dépasser les 150 000 par an, sans aucun résultat puisque notre pays a les niveaux de consommations de cannabis chez les jeunes parmi les plus élevés d'Europe.

Si le trafic de drogues génère délinquance et criminalité, l'usage ne cause pour l'essentiel que des dommages sanitaires aux consommateurs. Nous devons prendre acte de cette réalité : la répression seule n'a aucune efficacité contre l'usage et ses éventuelles conséquences sur la santé. Il nous faut donc définir

un nouvel équilibre entre les actions de sécurité publique et une vraie politique de prévention, d'éducation et d'intervention précoce.

La Fédération Française d'Addictologie appelle à une vaste concertation associant les ministères des Solidarité et de la Santé, de la Justice, de l'Intérieur et de l'Education nationale aux associations acteurs de la prévention et des soins pour qu'au-delà de petites retouches de sa législation, la France inverse les courbes de consommation de drogues licites et illicites et celles de la criminalité liée aux trafics de stupéfiants.

Contact : Pr Amine Benyamina – amine.benyamina@aphp.fr – 06 84 49 41 46